

Paraguay

L'application de la Convention a permis au Secrétariat national à la culture, l'autorité responsable de la culture au Paraguay, d'engranger de nombreux succès, en particulier la création d'espaces de dialogue avec la société civile. C'est ainsi que la première « Rencontre des coalitions » a eu lieu à Asunción du 20 au 22 mai 2009. Ratifiée en 2007, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été intégrée aux objectifs stratégiques du Secrétariat national à la culture, dont elle irrigue l'ensemble des programmes en cours et qu'elle a permis de doter d'une direction générale de la création et de la diversité culturelle.

Ce critère de diversité a permis de prendre en compte l'ensemble des expressions culturelles sur tout le territoire national, particulièrement – mais pas seulement – lors des cérémonies du bicentenaire de l'indépendance de la République du Paraguay, grâce à des programmes visant à diffuser, à préserver, à valoriser et à protéger les expressions culturelles de 18 peuples autochtones (répartis en quatre familles linguistiques), ainsi que les expressions culturelles du peuple paraguayen lui-même et de plus d'une dizaine de peuples immigrants (descendants d'Africains, Mennonites, Allemands, Polonais, Ukrainiens, Asiatiques, Arabes et autres). Le programme « Repères culturels » (« Puntos de cultura ») a été lancé en 2009.

En 2010, des réunions de travail ont rassemblé des représentants de secteurs artistiques et culturels et des représentants des pouvoirs locaux afin d'organiser la participation de la société civile aux cérémonies (Vy'a Guasu) du bicentenaire de l'indépendance. Ce mécanisme participatif a abouti en novembre 2011 à la création du Conseil national de la culture.

Dans le cadre de la coopération régionale du Mercosur, les deuxièmes « Rencontres Guarani » ont eu lieu du 23 au 25 mars 2011 dans le département d'Amambay, sur les terres de la communauté Jaguati du peuple Pai Tavyterâ, lequel a également obtenu, comme il le souhaitait, la construction d'un espace cérémonial.

En 2011, le Secrétariat national à la culture a étendu sa présence à l'ensemble du territoire paraguayen en se déployant dans les 17 capitales départementales et dans de nombreux autres villages, franchissant ainsi un pas supplémentaire dans la déconcentration et la décentralisation de la gestion de la culture au Paraguay.

Ce travail ardu a révélé combien le potentiel des diverses expressions culturelles demeure encore trop méconnu des citoyens, de leurs autorités traditionnelles et des pouvoirs publics. C'est pourquoi le Secrétariat a planifié pour 2012 des ateliers de sensibilisation au contenu de la Convention qu'animeront des représentants des pouvoirs locaux, des travailleurs du monde de la culture et des artistes issus de différents départements du pays.